VILLE DE Louviers en Normandie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
de la délibération n°26-168 à 26-184 incluse	**24**	**03**	**09**	**27**

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaetan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LEMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Guillaume FERET ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD

ABSENTE EXCUSÉE N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR :

- Mme Noha TEFRIT

ABSENTS : MM. Diego ORTEGA, Sylvain THOMAS, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : N°26-181 **Convention d'entretien menager des locaux pour les gymnases Colette-Besson et Paul-Morin**

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le :
Par affichage, le 05 NOV. 2026
05 NOV. 2026

Fait à Louviers, le

VILLE DE LOUVIERS EURE

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-181-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

N° 26-181
CONVENTION D'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX POUR LES GYMNASES COLETTE-BESSON ET PAUL-MORIN

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 21-170 du 6 décembre 2021, le Conseil municipal a accepté le renouvellement des conventions d'utilisation concernant les gymnases Colette Besson et Paul Morin, liant le Syndicat Intercommunal pour la gestion des gymnases et des équipements sportifs annexes aux collèges de Louviers, la ville de Louviers, le collège Ferdinand Buisson, le collège Suzanne Lipinska et le service départemental de l'union nationale des sports scolaires de l'Eure (UNSS).

Ces conventions prévoient dans leur article 3 que la ville de Louviers se charge de l'entretien ménager des locaux.

La précédente convention d'entretien ménager des locaux étant arrivée à échéance le 6 mai 2026, il est proposé de la renouveler pour une durée de deux ans afin de préciser les modalités de mise en œuvre de l'engagement de la Ville en matière d'entretien des équipements concernés.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 ;

VU la délibération n° 21-170 du 6 décembre 2021 relative au renouvellement des conventions d'utilisation des gymnases Colette-Besson et Paul-Morin ;

CONSIDÉRANT le renouvellement des organes délibérants des collectivités à la suite des élections municipales de mars 2026, et la nécessité d'actualiser les engagements conventionnels entre les parties ;

CONSIDÉRANT l'échéance de la convention relative à l'entretien ménager des locaux au 6 mai 2026 et la nécessité d'en renouveler les dispositions afin d'assurer la continuité de cet engagement ;

CONSIDÉRANT le projet de convention joint en annexe ;

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-181-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

APPROUVE le projet de convention relatif à l'entretien ménager des gymnases Colette-Besson et Paul-Morin, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-181-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026